



COMMISSION  
DE RÉGULATION  
DE L'ÉNERGIE

# ÉVALUER LE COÛT COMPLET DES ENR

12 AVRIL 2018

## Coûts d'insertion des EnR pour les utilisateurs des réseaux

CRE – Domitille Bonnefoi (Directrice des réseaux)

- La Commission de régulation de l'énergie (CRE) concourt au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals et en cohérence avec les objectifs de la politique énergétique.
- Une partie de ses missions est ainsi de suivre l'évolution d'un certain nombre de postes de coûts d'insertion des EnR, afin par exemple de faire en sorte que les utilisateurs des réseaux internalisent ces coûts dans leurs décisions.
- La CRE est notamment compétente pour :

Approuver les investissements du GRT et examiner le SDDR.

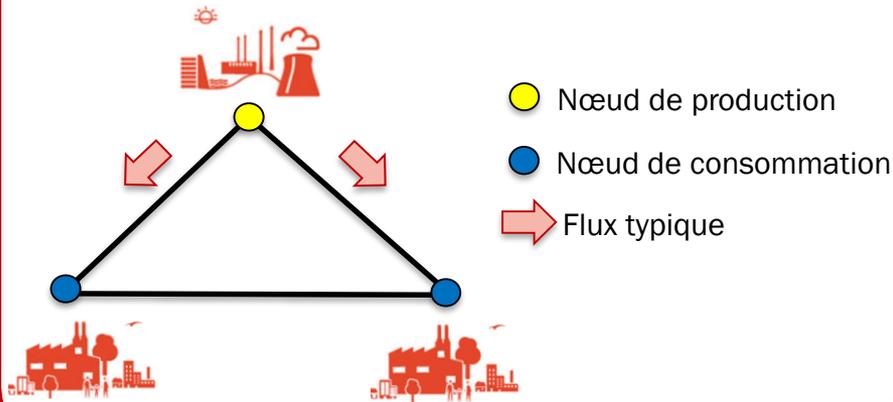
Approuver les règles MA et SSY.

Établir les tarifs d'utilisation des réseaux publics.

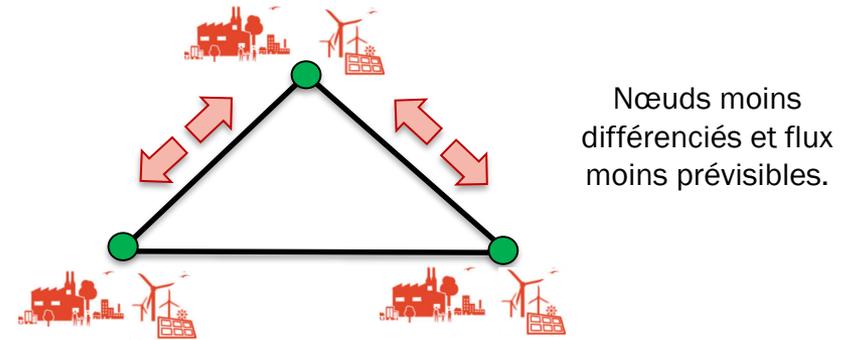
Approuver les conditions de raccordement aux réseaux.

# L'AUGMENTATION DES CAPACITÉS INSTALLÉES D'ENR DEVRAIT MODIFIER LES MODES D'UTILISATION DES RÉSEAUX

## Utilisation historique



## Émergence probable de nouveaux modes d'utilisation



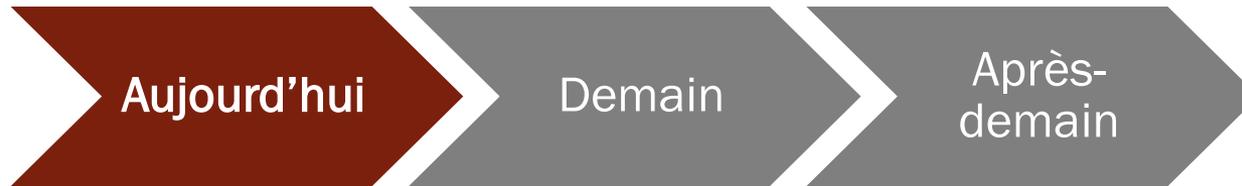
Cette évolution pose plusieurs questions, par exemple :

- Comment **utiliser au mieux les infrastructures existantes en coordonnant davantage les investissements** dans les réseaux, d'une part, et dans la production, d'autre part ? (les coûts de re-dispatching en **Allemagne** sont aujourd'hui de **1 milliard d'euros\***)
- Comment faire en sorte que les EnR puissent à terme participer au maintien de la sûreté du système électrique et aux différents mécanismes de marché (i.e. services système, MA) ?

\* À titre de comparaison, les coûts des congestions en France en 2015 est de 4 M€, mais le périmètre des coûts pris en compte n'est pas directement comparable.

# UNE NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER CETTE ÉVOLUTION AVEC DES SIGNAUX PERTINENTS DONNÉS AUX UTILISATEURS

Les **signaux envoyés aux utilisateurs** sont amenés à évoluer pour accompagner cette évolution :



- Aujourd'hui, le principal signal reflétant les coûts d'insertion des EnR réside dans leurs **conditions de raccordement**.
- Si jusqu'à présent la **quote-part des schémas S3REnR** semble avoir joué un rôle secondaire dans les décisions d'investissements en comparaison de la taille des gisements disponibles sur les différents sites, cette situation pourrait changer avec une augmentation probable de la quote-part dans le futur, au fur à mesure de la saturation des schémas existants.

→ Ce signal est-il suffisant en niveau et en assiette pour accompagner les évolutions anticipées des coûts d'insertion dans les réseaux ?

# UNE NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER CETTE ÉVOLUTION AVEC DES SIGNAUX PERTINENTS DONNÉS AUX UTILISATEURS

Les **signaux envoyés aux utilisateurs** sont amenés à évoluer pour accompagner cette évolution :



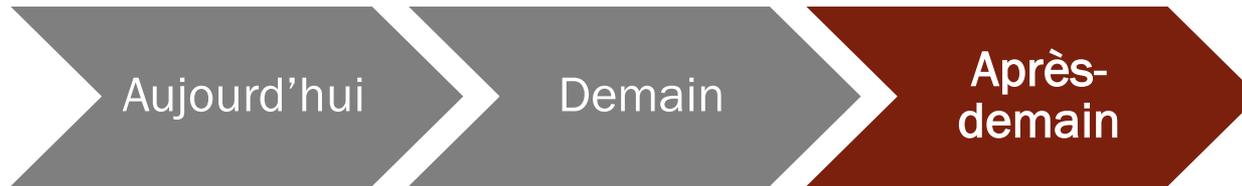
- Demain, des leviers activables **en exploitation** feront leur apparition, afin de permettre d'**utiliser au mieux les infrastructures existantes** et notamment d'accueillir davantage d'EnR à réseau constant.

→ Ainsi, le constat selon lequel le fait d'accorder une priorité inconditionnelle aux EnR dessert l'objectif de maximisation des capacités installées à budget donné a conduit la CRE à recommander la mise en œuvre d'**Offres de Raccordement Intelligentes (ORI)**.



# UNE NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER CETTE ÉVOLUTION AVEC DES SIGNAUX PERTINENTS DONNÉES AUX UTILISATEURS

Les **signaux envoyés aux utilisateurs** sont amenés à évoluer pour accompagner cette évolution :



- La question de la pertinence de mettre en place des signaux complémentaires, notamment en exploitation, se posera de manière continue.
- Par exemple :
  - Quid de la participation des EnR à l'équilibrage et à la fourniture de flexibilités ?
  - Faut-il se contenter de permettre la participation des EnR (i.e. autorisation de fournir des offres de réserves asymétriques) ou doit-on aller plus loin (i.e. obliger les EnR à participer à l'équilibre du système électrique) ?
- Enfin, le **pool des parties prenantes va continuer à s'élargir** avec le déploiement des compteurs évolués de type *Linky* et le développement de l'autoconsommation. Ainsi, la coordination des décisions de tous ces acteurs à une maille locale se posera également.